



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 avril 2026

Réunis en séance publique à 19 h en mairie sous la présidence du maire		PRESENT	ABSENT		A donné procuration à		
			Excusé	Non excusé			
MULLER Daniel, maire		X					
ADJOINTS	SCHORUNG Eric	X					Conseillers élus 23
	RINCKE Véronique	X					
	SCHMITT Serge	X					
ADJOINTS	KIRCHER Marie-Joséphine				X	RINCKE Véronique	Conseillers en fonction 23
	MOURER Jonathan	X					
	FIRTION Evelyne	X					
CONSEILLERS MUNICIPAUX	BACH Anne-Laurence	X					Conseillers présents 18
	BOTT Cédric	X					
	CAPDEVILLE Damien				X	PERRIN Marina	
	FILLOU Daniel	X					QUORUM 12
	GROSS Sylvie	X					
	GROSSE Anne-Marie	X					
	HEYMES Muriel	X					
	HOUVER Sabrina				X	HEYMES Muriel	Conseillers absents avec excuses 0
	NIEDERLENDER Olivier	X					
	PERRIN Marina	X					
CONSEILLERS MUNICIPAUX	RICHARD Jennifer				X	MULLER Daniel	Conseillers absents sans excuse 0
	RIS Matthieu	X					
	SCHMITT Fabienne				X	MOURER Jonathan	
	SCHMITT Serge Bruno	X					Conseillers ayant donné procuration 5
	SCHNEIDER Daniel	X					
SIATTE Jean-Marie	X						

Désignation du secrétaire de séance : Mme BEYER Sylvie, secrétaire de mairie.

Date de la convocation : 08/04/2026

Ordre du Jour	
	APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE
1.	ECOLE DE ROTH : FERMETURE D'UN POSTE PAR L'EDUCATION NATIONALE ET CONSEQUENCES SUR L'ECOLE
2.	IMPOTS : VOTE DES 3 TAXES POUR 2026
3.	BUDGET PRIMITIF 2026 ET FONGIBILITE DES CREDIT EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT
4.	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS – ECOLES – AUTRES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS EXCEPTIONNELLES
5.	CREATION DE COMMISSIONS COMMUNALES



6.	MARCHE DES PRODUCTEURS : CREATION DU MARCHE MENSUEL DES PRODUCTEURS ET CONVENTION
7.	GRDF : CONVENTION DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ENERGETIQUE ET A LA DECARBONATION DES BATIMENTS A USAGE TERTIAIRE
8.	CDG : CONVENTION ADHESION MISSION RETRAITE
9.	DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER - information
10.	DIVERS ET COMMUNICATIONS

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

Le PV est adopté à l'unanimité.

Point 1 – DCM 2026/16

ECOLE DE ROTH : FERMETURE D'UN POSTE PAR L'EDUCATION NATIONALE ET CONSEQUENCES SUR L'ECOLE

Suite à la réunion en date du 10 avril 2026 avec l'Inspecteur de l'Education Nationale, il a été évoqué la fermeture d'un poste de professeur des écoles à ROTH. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les suites à donner à cette fermeture.

Après exposé de la situation par Mme RINCKE Véronique, Adjointe, et échange de points de vue, le Conseil Municipal, par **15 voix POUR, 8 ABSTENTIONS**, décide la fermeture de l'école de Roth.

M. BOTT souhaite savoir si les professeurs des écoles concernés n'ont pas émis de proposition autre que la fermeture de l'école.

M. le Maire rappelle que M. BOUR alerte déjà depuis plusieurs années à propos d'une fermeture éventuelle de l'école.

M. BOTT demande si la solution de transport des enfants est actée.

M. le Maire confirme, à condition que la décision de fermer l'école soit prise au cours de cette séance.

Mme GROSS évoque la complexité liée au périscolaire, puisque tous les parents ne terminent pas leur travail à la même heure.

M. le Maire précise que les parents devront s'engager.

M. MOURER explique que le transport sera géré par la CASC et non par la Commune.

Mme HEYMES s'interroge sur le devenir du personnel communal employé à l'école de Roth.



M. le Maire indique que la seule incertitude concerne le poste de Mireille MOURER qui doit prendre rendez-vous pour en discuter.

M. FILLOU regrette l'absence de proposition des professeurs des écoles, comme, par exemple, de conserver 2 niveaux à l'école de Roth.

Mme PERRIN s'informe du sort réservé à M. et Mme BOUR, mais personne n'a cette information.

M. MOURER s'enquiert de l'existence d'un transport pour les enfants à la pause méridienne.

M. le Maire le lui confirme : il y aura bien 4 navettes par jour.

Mme RINCKE soulève la question de l'accompagnement dans le bus, qui pourrait se faire par les ATSEM.

M. le Maire énonce qu'une personne du périscolaire s'est proposée. Lorsque la fermeture sera actée, un courrier sera fait aux parents afin de leur demander leurs intentions quant à l'inscription de leurs enfants et quant au transport. Les décisions seront prises ensuite.

Mme FIRTION s'inquiète d'éventuelles surcharges des classes à Hambach.

Mme RINCKE lui assure que ce ne sera pas le cas.

Point 2 – DCM 2026/17

IMPOTS : VOTE DES TAUX DES TAXES POUR 2026

Sur présentation par M. SCHORUNG Eric, 1^{er} Adjoint ;

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, fixe les taux suivants :

<i>TAUX pour l'année 2026</i>			
Taxes	<i>Base d'imposition</i>	Taux	Produit correspondant
Taxe foncière bâti	14 366 000 €	26,12	3 752 399 €
Taxe foncière non bâti	63 500 €	44,37	28 175 €
Taxe d'habitation	41 200 €	12,16	5 010 €
<i>TOTAL</i>			3 785 584 €

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Ressources fiscales prévisionnelles pour 2026 (extrait de l'état 1259) édité par le Ministère de l'action et des comptes publics



Produit attendu des taxes votées	Allocations compensatrices	Taxes sur les pylônes	FNGIR	Contribution coefficient correcteur	Montant prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale
3 785 584	2 750 165	16 610	2 000	-2 745 994	3 808 365

M. NIEDERLENDER souhaiterait savoir s'il existe un taux minimum pour ces taxes.
M. le Maire expose que le Conseil Municipal le fixe sans qu'un minimum ne soit imposé. Il rappelle que précédemment le taux de la taxe foncière bâti était de 11,86 % et que suite à un recalcul de la DGFIP, le taux a été augmenté à 26,12 % et qu'il est stable depuis plusieurs années. Hambach est la 4^{ème} commune avec le taux le plus bas et Sarreguemines a un taux de 35 %.

Point 3 – DCM 2026/18

COMPTABILITE M57 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 - FONGIBILITE DES CREDITS EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT

1 – Approbation du budget

Le Conseil Municipal,
sur présentation par M. SCHORUNG Eric, 1^{er} Adjoint

VOTE à l'unanimité,

le budget primitif M 57 – Année 2026 – qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses d'investissement	6 032 148,00 €
Recettes d'investissement	6 032 148,00 €
Dépenses de fonctionnement	5 011 470,00 €
Recettes de fonctionnement	5 011 470,00 €

2 - Fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement année 2026

M. SCHORUNG Eric, 1^{er} Adjoint, expose que suite au basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022, est appelé à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Point 4 – DCM 2026/19

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS – ECOLES – AUTRES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS EXCEPTIONNELLES

1 - Subventions versées annuellement

FC Hambach	3 600
Football Section vétérans	250
US ROTH	950
Club de basket	3 000
Club de pétanque- la Boule Hambachoise	935
Tennis club de Hambach-Roth	1 870
Fitness yoga club de Hambach	250
Club de gym de Roth	250
Amicale des Sapeurs-Pompiers	2 800
C Ten'Dance	2 300
A Tout Danse	250
Chorale "Vocal Avenue"	250
Chorale "Le Chœur Allegria"	250
Club de scrabble	250
CLAR (Club de loisirs & de l'amitié)	250
Arboriculteurs de Hambach	250
Arboriculteurs de Roth	250



Aviculteurs	250
Amicale Voitures anciennes	250
UNIAT	250
Anciens combattants	250
Chorale de Hambach	250
Chorale de Roth	250
Club informatique	250
Association Généalogique	250
Bibliothèque municipale	2 300
NPPR	250
APE Les Lous'tik	250
Association « Jardin partagé »	250
Amicale des secrétaires de mairie	100
Musique de Sarreguemines 600 € par prestation 8 mai - 14 juillet et 11 novembre	1 800

CREDIT PAR CLASSE DE 235 € Soit (situation au 1 ^{er} septembre 2026)	
pour l'Ecole maternelle de Hambach (2 classes)	470
pour l'Ecole primaire de Hambach (4 classes)	940
DOTATION par ELEVES	47

2 - AUTRES SUBVENTIONS et PARTICIPATIONS EXCEPTIONNELLES

Enfant participant à un centre aéré (uniquement pour les enfants inscrits au centre de Hambach ou au cas où le centre de Hambach est complet) ou participant à une colonie de vacances jusqu'à 11 ans révolus	25 €/ semaine 5 €/ jour
Subvention unique et forfaitaire pour les enfants scolarisés en dehors de la commune, participant à une classe verte, de mer, de découverte ou autre séjour scolaire. (versée sur demande et justificatif)	2 jours : 20
	3 jours : 30
	4 jours : 40
	5 jours et plus : 50
Cadeau de naissance par enfant	75
Enfant et jeune adulte handicapé	200

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (les édiles faisant partie de l'une ou l'autre association n'ont pas participé au vote)

Approuve ces propositions.



Une association, l'APER, a sollicité une subvention. Cette association a pour but la préservation d'un étang privé et clôturé. Cet étang est parfois loué. Le Conseil se pose la question de la pertinence d'une subvention. Dans l'éventualité de manifestations à destination des écoles ou avec les arboriculteurs organisées par cette association, une subvention pourra être attribuée. Dans l'attente de l'organisation de telles manifestations ou d'une AG, la subvention est ajournée.

Point 5 – DCM 2026/20

CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Daniel MULLER, Maire,

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 - Sont créées les commissions municipales suivantes :

- Commission des finances (14 membres)
- Commission voirie, urbanisme, PLU (17 membres)
- Commission jeunesse et sport (14 membres)
- Commission bâtiments (19 membres)
- Commission scolaire, périscolaire (12 membres)
- Commission fêtes, cérémonies et associations (12 membres)
- Commission des marchés (13 membres)
- Commission communale des impôts directs (9 membres et 8 suppléants)
- Commission de contrôle des élections (3 membres dont 1 conseiller municipal)

Article 2 - Après avoir constaté qu'une seule liste de candidats a été déposée dans le délai imparti pour la désignation des membres de ces commissions, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Président donne lecture des nominations qui prennent effet immédiatement :

FINANCES

MULLER Daniel (Maire)	BACH Anne-Laurence
SCHORUNG Eric (adjoint)	CAPDEVILLE Damien
FIRTION Evelyne (adjoint)	FILLOU Daniel
KIRCHER Marie Joséphine (adjoint)	GROSS Sylvie
MOURER Jonathan (adjoint)	GROSSE Anne-Marie
RINCKE Véronique (adjoint)	NIEDERLENDER Olivier
SCHMITT Serge (adjoint)	SCHNEIDER Daniel

VOIRIE - URBANISME – PLAN LOCAL D'URBANISME

MULLER Daniel (Maire)	BACH Anne-Laurence
FIRTION Evelyne (adjoint)	FILLOU Daniel
KIRCHER Marie Joséphine (adjoint)	GROSS Sylvie
MOURER Jonathan (adjoint)	HEYMES Muriel
RINCKE Véronique (adjoint)	HOUVER Sabrina
SCHMITT Serge (adjoint)	NIEDERLENDER Olivier
SCHORUNG Eric (adjoint)	RIS Matthieu

	SCHMITT Serge Bruno
	SCHNEIDER Daniel
	SIATTE Jean-Marie

JEUNESSE ET SPORT

MULLER Daniel (Maire)	FILLOU Daniel
MOURER Jonathan (adjoint)	HEYMES Muriel
FIRTION Evelyne (adjoint)	HOUVER Sabrina
KIRCHER Marie Joséphine (adjoint)	NIEDERLENDER Olivier
RINCKE Véronique (adjoint)	RICHARD Jennifer
SCHMITT Serge (adjoint)	RIS Matthieu
SCHORUNG Eric (adjoint)	SIATTE Jean-Marie

BATIMENTS

MULLER Daniel (Maire)	BACH Anne-Laurence
SCHMITT Serge (adjoint)	BOTT Cédric
FIRTION Evelyne (adjoint)	CAPDEVILLE Damien
KIRCHER Marie Joséphine (adjoint)	FILLOU Daniel
MOURER Jonathan (adjoint)	GROSS Sylvie
RINCKE Véronique (adjoint)	HEYMES Muriel
SCHORUNG Eric (adjoint)	NIEDERLENDER Olivier
	PERRIN Marina
	RIS Matthieu
	SCHMITT Serge Bruno
	SCHNEIDER Daniel
	SIATTE Jean-Marie

SCOLAIRE PERISCOLAIRE

MULLER Daniel (Maire)	FILLOU Daniel
RINCKE Véronique (adjoint)	HOUVER Sabrina
FIRTION Evelyne (adjoint)	PERRIN Marina
KIRCHER Marie Joséphine (adjoint)	RICHARD Jennifer
MOURER Jonathan (adjoint)	SCHMITT Fabienne
SCHMITT Serge (adjoint)	
SCHORUNG Eric (adjoint)	

FETES CEREMONIE ET ASSOCIATIONS

MULLER Daniel (Maire)	BACH Anne-Laurence
KIRCHER Marie Joséphine (adjoint)	FILLOU Daniel
FIRTION Evelyne (adjoint)	GROSSE Anne-Marie
MOURER Jonathan (adjoint)	HOUVER Sabrina
RINCKE Véronique (adjoint)	PERRIN Marina
SCHMITT Serge (adjoint)	
SCHORUNG Eric (adjoint)	

COMMISSION DES MARCHES

(Il ne s'agit pas d'une commission d'appel d'offre composée du maire ou son représentant et trois membres du conseil municipal titulaires et trois membres suppléants qui doivent être élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste).



MULLER Daniel (Maire)	BACH Anne-Laurence
FIRTION Evelyne (adjoint)	CAPDEVILLE Damien
KIRCHER Marie Joséphine (adjoint)	FILLOU Daniel
MOURER Jonathan (adjoint)	HEYMES Muriel
RINCKE Véronique (adjoint)	SCHMITT Fabienne
SCHMITT Serge (adjoint)	SCHNEIDER Daniel
SCHORUNG Eric (adjoint)	

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le conseil municipal doit proposer une liste de contribuables pour la constitution de cette commission soit 16 membres titulaires et 16 membres suppléants. Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes imposées au titre des taxes directes locales.

Les membres du conseil municipal peuvent siéger au sein de cette commission.

Membres titulaires et suppléants	
MULLER Daniel (Maire)	PERRIN Marina
FIRTION Evelyne (adjoint)	RICHARD Jennifer
KIRCHER Marie Joséphine (adjoint)	RIS Matthieu
MOURER Jonathan (adjoint)	SCHMITT Fabienne
RINCKE Véronique (adjoint)	SCHMITT Serge Bruno
SCHMITT Serge (adjoint)	SCHNEIDER Daniel
SCHORUNG Eric (adjoint)	SIATTE Jean-Marie
BACH Anne-Laurence	AUERT Simone
BOTT Cédric	GROSS Sylvain
CAPDEVILLE Damien	HAFFNER Sabine
FILLOU Daniel	KESSLER Audrey
GROSS Sylvie	KOCH Dany
GROSSE Anne-Marie	LERSY Hubert
HEYMES Muriel	MEYER Gaston
HOUVER Sabrina	RIS Yannick
NIEDERLENDER Olivier	STROH Anne

COMMISSION DE CONTROLE DES ELECTIONS

Dans les cas des communes de 1000 habitants et plus avec une seule liste représentée au conseil municipal, la commission de contrôle est composée de 3 membres :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal ;
- un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet ;
- un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Titulaire	GROSSE Anne-Marie
-----------	-------------------



Ces nominations sont actées sans qu'il soit nécessaire de procéder à un vote.

Point 6 – DCM 2026/21

MARCHE DES PRODUCTEURS : CREATION DU MARCHE MENSUEL DES PRODUCTEURS ET CONVENTION

La commune de Hambach organise un marché mensuel sur le parking du complexe sportif pour :

- Encourager l'économie locale,
- Créer un lien social entre agriculteurs, artisans et citoyens,
- Favoriser la qualité alimentaire,
- Apporter un soutien aux producteurs locaux,
- Encourager l'accès à une alimentation par des circuits directs producteur-consommateur,
- Contribuer à l'animation de la commune.

Ce marché, dont l'offre sera alimentaire et non alimentaire se tiendra avec une fréquence mensuelle le deuxième mercredi du mois de 16h30 à 19h30, toute l'année.

Conformément à l'article L.2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est compétent pour décider de la création d'un marché communal.

Conformément à l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est compétent pour organiser et établir un règlement de marché.

Le règlement fixe les règles de gestion, de police, d'emplacement et d'hygiène. Il prend la forme d'un arrêté municipal. Les marchés constituent une occupation privative du domaine public donnant lieu au paiement d'une redevance perçue sous la forme de droits de place. Les droits de place sont dus par la personne qui occupe le domaine public.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et à l'unanimité :

- > Crée un marché mensuel de producteurs locaux
- > Autorise Monsieur le Maire à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférent ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place et en particulier la signature de la convention avec l'association Le Rendez-vous du Marché.

Point 7 – DCM 2026/22

GRDF : CONVENTION DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ENERGETIQUE ET A LA DECARBONATION DES BATIMENTS A USAGE TERTIAIRE

M. SCHMITT Serge, Adjoint, expose :



Dans le cadre de la rénovation du complexe sportif, GRDF propose à la Commune de HAMBACH une convention Transition +, précisant les conditions de coopération de GRDF et de la Commune de HAMBACH afin d'atteindre leurs objectifs d'amélioration d'efficacité énergétique et de décarbonation.

Au titre de cette convention, une contribution financière accordée par GRDF de 2388 € HT sera versée à la Commune de HAMBACH.

Après présentation de la convention et explications, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- Autorise le Maire à signer la convention présentée.

M. BOTT souhaite savoir s'il y aura une contrepartie.
M. SCHMITT indique que non.
M. RIS se demande si la même énergie continuera à être utilisée.
M. SCHMITT confirme en rappelant que les commandes se faisaient d'abord par la commune, puis par la CASC et maintenant par la Moselle.
Mme GROSSE se renseigne sur une éventuelle annuité de la subvention.
M. le Maire indique qu'il s'agit d'une subvention unique.

Point 8 – DCM 2026/23

CDG : CONVENTION ADHESION MISSION RETRAITE

Le Maire expose :

Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service,

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers,
VU le Code général de la fonction publique,

VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion du 29/05/2024 relative aux modalités d'adhésion au service Retraites, et aux prestations proposées par ce service, qui adopte les principes de la présente convention et d'une tarification applicable à compter du 1er janvier 2025,

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de signer une convention entre la commune de HAMBACH et cet établissement.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE, par 22 voix POUR, 1 ABSTENTION

- d'adhérer à la mission facultative d'assistance du CDG57 sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents qui découlent de l'adhésion ainsi que la convention d'adhésion à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.

Point 9 – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER – information

	VENDEURS	ACHETEURS
VENTES MAISONS/ APPARTEMENTS		
4 rue Nationale	TRUNZLER Anthony GUSELLA Désirée	GUSELLA Céline
2, 2A, 2B et 2C rue de la Paix	Consorts DIEFFENTHALER /SORMANI	DURRMANN Alexandre MULLER Annabelle
29 rue du Stade	GESSE Grégory BELAITI Meriam	BECK Anthony
VENTES TERRAINS		
Lieudit Schuerwald	KIRCH Léon et Astride	KIRCH Léon Groupement foncier agricole du Schuerwald

Point 10 - DIVERS ET COMMUNICATIONS

M. SCHMITT présente les statistiques du bilan de la gendarmerie pour la période 2024-2025. Celles-ci sont en baisse par rapport au bilan précédent, grâce à la présence des caméras de vidéo-surveillance, selon les gendarmes.

M. le Maire pose la question de la date des festivités du 14 juillet 2027. Ce jour est un mercredi, et les festivités ayant lieu le samedi, le choix se fera entre le 10 et le 17 juillet.

M. MOURER indique qu'une option a été prise pour un orchestre le 10 juillet. Le Conseil se décide donc pour cette date.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.

Liste des délibérations	
DCM 2026/16	ECOLE DE ROTH : FERMETURE D'UN POSTE PAR L'EDUCATION NATIONALE ET CONSEQUENCES SUR L'ECOLE



DCM 2026/17	IMPOTS : VOTE DES 3 TAXES POUR 2026
DCM 2026/18	BUDGET PRIMITIF 2026 ET FONGIBILITE DES CREDIT EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT
DCM 2026/19	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS – ECOLES – AUTRES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS EXCEPTIONNELLES
DCM 2026/20	CREATION DE COMMISSIONS COMMUNALES
DCM 2026/21	MARCHE DES PRODUCTEURS : CREATION DU MARCHE MENSUEL DES PRODUCTEURS ET CONVENTION
DCM 2026/22	GRDF : CONVENTION DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ENERGETIQUE ET A LA DECARBONATION DES BATIMENTS A USAGE TERTIAIRE
DCM 2026/23	CDG : CONVENTION ADHESION MISSION RETRAITE

Signatures

M. le Maire,

Daniel MULLER



La secrétaire

Sylvie BEYER



SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la réunion : 09/03/2026

Date de la convocation : 02/09/2026

Nom	Prénom	Fonction	Procuration à	Présent	Absent avec excuse	Absent sans excuse	Procuration	Signature
MULLER	Daniel	Maire		x				
SCHORUNG	Eric	1er Adjoint		x				
RINCKE	Véronique	2ème Adjointe		x				
KIRCHER	Marie-Joséphine	3ème Adjointe		x				
SCHMITT	Serge	4ème Adjoint		x				
FIRTION	Evelyne	5ème Adjointe		x				
MOURER	Jonathan	6ème adjoint		x				
BACH	Anne-Laurence	Conseillère		x				
BOTT	Cédric	Conseiller		x				
CAPDEVILLE	Damien	Conseiller		x				
GADLER	Sandrine	Conseillère				x		XXXXXXXXXXXX
GROSS	Sylvie	Conseillère		x				
GROSSE	Anne-Marie	Conseillère		x				
HEYMES	Muriel	Conseillère	HOUVER Sabrina				x	XXXXXXXXXXXX
HOELLINGER	Isabelle	Conseillère		x				
HOUVER	Sabrina	Conseillère		x				
MEYER	Gaston	Conseiller		x				
PERRIN	Marina	Conseillère		x				
SCHMITT	Fabienne	Conseillère		x				
SCHMITT	Serge Bruno	Conseiller		x				
SIATTE	Jean-Marie	Conseiller		x				
WURTZ	Laurent	Conseiller		x				
ZAHM	Marcel	Conseiller		x				
				14	2	1	6	